



Problème liquidation des biens

Par mouche, le 05/06/2013 à 19:32

Bonjour,

Je me tourne vers vous car je n'ai pas les moyens d'aller voir un avocat mais je suis juste au dessus du plafond pour avoir droit à l'aide juridictionnelle si j'ai bien compris. Cependant mon ex-mari a une avocate et une mentalité à vouloir me donner le moins possible sur ce qui me revient, voir à m'arnaquer.

Pour résumer Mr a gardé la maison avec 80% de ce qu'il y avait dedans durant notre vie commune, la voiture et "sa" moto.

Lors de notre 1er rendez-vous chez le notaire pour la liquidation des biens, j'ai cependant voulu arrondir les angles et tenter de l'apaiser en faisant des concessions dans mes demandes, car même si je sais que c'est injuste je voulais juste la paix. par exemple il a fait en sorte de faire sortir sa moto du patrimoine commun avant l'ordonnance de non conciliation en la "vendant" à son père qui porte le même prénom et nom que lui... et en prétextant que c'était pour régler une dette de 1500€ à son père (la moto en valait plus du double et en plus mes anciens voisins m'ont fait une attestation comme quoi il roule toujours avec...mais là encore parade: mon père me la prête!)

Cependant je n'ai pas contesté lorsque j'ai signé le compte rendu de ce 1er RDV, pensant comme je disais apaiser les choses, mais là hier soir il m'a envoyé un SMS en se vantant que les meubles qui avaient soi disant été aussi vendus, ils revenaient chez lui, et donc il a menti devant notaire en disant qu'il ne restait rien de nos meubles communs, et moi comme une idiote, j'ai rien exigé non plus.

Je me demande donc si je peux revenir sur ces questions là et en informer le notaire, et demander une compensation financière pour les meubles et l'électroménager, si oui quelle est la marche à suivre, car là je suis bien décidée à faire valoir mes droits et comme il a essayé de "m'entuber" je ne ferai aucun cadeau.

au décès de ma mère j'ai touché 60000F, ils ont servi à payer des travaux dans la maison que nous avons, seulement comme ça date de 1999 la banque postale ne peut me fournir de justificatif sur le virement effectué, cependant monsieur a bien reconnu l'existence de ces 60000F, puis-je donc maintenant décider de les faire valoir?

En outre nous sommes séparé depuis octobre 2010 et officiellement divorcés depuis fin 2012, monsieur m'a fait miroiter le souhait de racheter la maison quand nous serions divorcés mais là il a changé d'avis et a décidé qu'il ne la mettrait en vente que fin 2014...que puis-je faire contre cela, à savoir qu'en attendant je paye pratiquement encore 300€ pour cette maison, sans compter la pension alimentaire pour ma fille que je lui paie.

Et pour finir mon père a payé pour nous pas mal de choses dans la maison (adoucisseur, rembarde, lave-vaisselle...) s'il retrouve les factures puis-je également les mettre dans la balance comme des donations?

Par avance merci de vos réponses qui me guideront car je me sens bien naïve aujourd'hui et

impuissante alors que je voudrai maintenant réagir mais j'espère qu'il n'est pas trop tard.

Par **carrick**, le **06/06/2013** à **14:46**

Hello

Pour régler ces problèmes, j'ai entendu parler d'un site qui fait une approche assez globale. Je l'ai pas utilisé mais tu peux faire un tour, il fait un peu le buzz en moment c'est www.easyvorce.fr.nf

Bon courage !

Carrick

Par **mouche**, le **06/06/2013** à **15:12**

Merci beaucoup carrick, je vais donc aller y faire un tour